



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine du Var**

Toulon, le 29 mars 2024

Affaire suivie par :
Sandra JOIGNEAU
sandra.joigneau@culture.gouv.fr

L'architecte des bâtiments de France

à

Monsieur le directeur départemental des terri-
toires et de la mer

Objet : commune de Saint-Tropez – concessions des plages de la Bouillabaisse, des Graniers et des Sa-
lins –BLE n° 2024-006
Réf : UDAP83/SJ/N°39

Par courrier du 19 janvier 2024, vous sollicitez mon avis sur la demande cite en objet.

Les projets de concessions sont situés dans le site inscrit de la presqu'île de Saint-Tropez. Les différentes concessions se trouvent également dans le rayon de 500 mètres autour des monuments historiques : la plage de la Bouillabaisse est pour partie dans le rayon du Groupe touristique du Latitude 43, la plage des Graniers dans le rayon de la Citadelle et de la Villa La Hune, et la plage des Salins dans le rayon du Château de la Moutte et du tombeau d'Emile Ollivier.

Le dossier a pris en compte les enjeux paysagers en vue d'une bonne intégration dans le paysage littoral sensible. Il prévoit notamment des prescriptions architecturales (matériaux bois, réversibilité, teintes...) adaptées. Aussi, j'émet un avis favorable.

Pour mémoire, les constructions et aménagements futurs seront soumis à autorisation préalable, un soin particulier sera apporté à l'intégration paysagère notamment afin de dissimuler les poubelles et autres dispositifs techniques (exutoires, climatiseurs...).

Sandra JOIGNEAU

architecte des bâtiments de France
adjointe à la cheffe de l'UDAP du Var